

ATTESTE ET CERTIFIE

- ☐ Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement « journée familiale à la mer » adopté par délibération n° 250625-05 du 25 juin 2025
- ☐ Avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande.
- ☐ Accepte que le CCAS de Coignières collecte et utilise mes données personnelles renseignées dans ce document dans le cadre de l'instruction de mon dossier.
- ☐ M'engage à régler le montant de ma participation auprès du CCAS avant le jeudi 14 août 2025.

Fait à Coignières, le _____

Signature du demandeur

Les données requises, conservées selon les durées légales, sont réservées à l'usage exclusif du CCAS de Coignières et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers, en accord avec notre politique de protection des données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données en nous écrivant au CCAS – Protection des données personnelles – 13 allée du Moissonneur – 78310 COIGNIERES

Journée intergénérationnelle à la mer

~ Samedi 23 août 2025 ~

Trouville-sur-Mer



Depuis 2022, dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS propose une journée intergénérationnelle à la mer. Cette initiative vise non seulement à offrir un moment de détente et de loisir aux familles les plus économiquement défavorisées qui ne peuvent pas partir en vacances, mais également à inclure les retraités de la commune, renforçant ainsi le lien social et le bien-être au sein de toutes les générations de Coignériens.

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas participer.

Les places sont limitées et seront attribuées en priorité aux familles ayant les quotients familiaux les moins élevés afin de favoriser le départ des familles les plus économiquement défavorisées.

Le montant de la participation, par personne, est déterminée en fonction des ressources de la famille (principe du quotient familial et tranches de ressources).



Inscriptions



[Vous habitez Coignières](#)

Pour s'inscrire, merci de compléter le formulaire et de transmettre obligatoirement la copie des documents suivants :

- ☐ Formulaire d'inscription complété et signé
- ☐ Pièce d'identité en cours de validité (du ou des représentants légaux)
- ☐ Livret de famille

Pour le calcul du montant du quotient familial, la famille devra fournir :

- ☐ Dernier avis d'imposition 2024 (sur revenus 2023)
- ☐ Dernière notification des allocations familiales

Calcul du quotient familial (QF)

QF = $\frac{\text{ressources annuelles avant déductions des impôts}}{\text{Nombre de personne vivant au foyer}} + \text{A.F.}$

Tranche	Quotient familial	Tarifs
1	Inférieur à 532 €	0.5 €
2	de 533 à 849 €	1 €
3	de 850 à 1274 €	1.5 €
4	supérieur à 1274 €	5 €

Les demandes seront instruites par les agents administratifs du CCAS en s'appuyant sur les justificatifs demandés ci-dessus.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

NOM	Prénom	Date de naissance

Les dossiers complets sont à déposer au CCAS

13 Allée du Moissonneur - 78310 Coignières

au plus tard, le jeudi 14 août 2025

Le CCAS se tient à votre disposition pour tout compléments d'informations

☎ 01 34 61 45 75